

LE FOOT 38



Procès Verbal
N° 435



SAISON 2018-2019



*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 30 AVRIL 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à la famille de **Monsieur Michel HERNANDEZ**, ancien Président de la Commission Foot Entreprises et ancien membre du Comité de Direction, suite à son décès.

Tirage au sort demi-finales

Le tirage au sort des demi-finales des Coupes de l'Isère aura lieu le
3 Mai à 19h00 au District de l'Isère de Football à Sassenage

Les clubs qualifiés sont cordialement invités



Vœux et questions des clubs

L'Assemblée Générale d'Eté du District aura lieu le 21 juin 2019.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **10 mai au plus tard**.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
EDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.

Date butoir dernier jour de la formation.



TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) **En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes**



du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 01/04/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.

524603 UO PORTUGAL

533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

Clubs non à jour au 20 mars 2019 (relevé n° 03)

Ci-dessous liste des clubs ayant un retrait de 4 pts, en application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (relevé n°03).

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE

533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON

553399 AS DE CREMIEU

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

615032 LES METROPOLITAINS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	PRESIDENT@ISERE.FFF.FR
VICE PRESIDENT DELEGUE	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TRESORIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
SECRETAIRE GENERAL	SECRETAIRE-GENERAL@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	ELISABETH.BELOT@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	THOMAS.BARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DAVID.CAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JEREMY.HUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	NICOLAS.BROTONS@ISERE.FFF.FR



E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : DAPPEL Didier, ROUSSILLON A, ISLE D'ABEAU, FC VAREZE, CHAIB-DRAA M., DE CARVALHO G., DAPPEL Didier, MEZDOUR M., DE CARVALHO G., CRESPO F., FERKANE A., MORE C., FC LIERS, SOUDANI H, HAJJANE L., AINOUCHE Mourad, DAPPEL D., BATIE DIVISIN, LHUILLIER Ludovic, MOIRANS FC.

APPEL : NOYAREY.

REGLEMENTS : RUY MONTCEAU, VEZERONCE AS, FC CHIRENS, ROSSINI Jade, MANIVAL, EL FASKAOUI F, FC COLLINES, ASCOL FOOT 38, BATIE DIVISIN, FC VALLE DE LA GRESSE, FC CROLLES BERNIN

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 30/04/2019

Président de séance: H. GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, R. NODAM, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

Excusé : M. VACHETTA.

Absents : H. COBAN, Y. DUTCKOWSKI.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 30/04/2019

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°34 : Appel du club de SASSENAGE en date du **10/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 04/04/2019.

Match : SASSENAGE / SEYSSINS – U15- D2 Poule B du 16/03/2019.

Sur la sanction suivante: Pour l'équipe : Match perdu par pénalité pour non- respect des règlements.

La commission départementale d'appel :

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 04/04/2019. Donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **du FC SASSENAGE**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

APPEL RÉGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 30/04/2019

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°31 : Appel du club de VOIRON-MOIRANS en date du **01/04/2019** contestant la décision prise par la commission féminine lors de sa réunion du 26/03/2019.

Sur la sanction suivante: **La commission sportive considérant que pour la saison 2018/2019 le club de VOIRON-MOIRANS Seniors féminine A 11 évolue en entente avec le club de VOUREY et ne pourra accéder à la LAURA FOOT.**

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission féminine prise lors de sa réunion du 26/03/2019.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **du FC VOIRON MOIRANS**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président de séance

Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire

André SECCO



COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 30 AVRIL 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A AMARI – J CHARLES - H COBAN.

RAPPEL : consultation des designations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h** Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : rédaction et envoi des rapports :

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.**

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS

Observations obligatoires : les arbitres de catégorie AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.

Consultations des désignations : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations



jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

Indisponibilités : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

Procédure de remplacement : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant des arbitres :

- Qui n'ont pas fait de rapport suite à des exclusions de joueurs lors de leurs matchs.
Arbitre suivant : TOUIOUAR Amin
- Qui ont fait un rapport sur imprimé non conforme.
Arbitre suivant : MOUELLEF Ylies.
Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Commission sportive : transmission des tirages des coupes pour faire les désignations arbitres, concernent les ½ finales catégories U 15 et U 17.

COURRIERS CLUBS :

ENTENTE GRESIVAUDAN FOOT FEMININ : pris note de votre report de match féminin U18 à 8 match EG2F – GF38 qui aura lieu le 30/04/2019 à 19h30.

ES BIZONNES BELMONT : pris note de votre courrier, concerne la Commission du Statut de l'Arbitrage.

CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN : pris note du forfait de l'équipe d'ESTRABLIN, match U17 D3 Poule D - ESTRABLIN- USRB.

US DOLOMOISE : pris note du forfait de l'équipe 3 séniors catégorie D5 PD.

US BATIE DIVISIN : rapport concernant l'arrêt de leur match, pris note, concerne les commissions : Règlements et Discipline.

OLYMPIQUE COMMELLOIS : demande arbitre, avec relance match du 04/05/2019 U15 à 8 COMMELLE – CHIRENS.



Demande transmise directement au désignateur, pour faire le nécessaire dans la mesure de ses possibilités.

FC LAUZES : demande arbitre match féminines à 8 D2 le 05/05/2018
REVENTIN – LAUZES. Transmis au responsable concerné.

O NORD DAUPHINE : demande arbitre et délégué, match féminines U18 à 11 le 18/05/2018 - CLAIX – O NORD DAUPHINE. Transmis au responsable concerné, le délégué concerne la Commission des délégations.

FOC FROGES : demande arbitre match séniors du 05/05/2019 FROGES – GRENOBLE DAUPHINE, Transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US BEAUVOIR ROCHAS : demande arbitre match séniors D6 PD du 19/05/2019 COLLINES 2- BEAUVOIR 2, Transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

COURRIERS ARBITRES :

NIBBIO René : certificat médical concernant son arrêt par rapport à l'arbitrage, pris note, transmis au responsable concerné.

NAIT DRISS Youssef : pris note de votre changement d'adresse qui est la suivante : 62 impasse des Baytieres 38940 ROYBON.

LASSOUAD Soffien : départ et transfert de son dossier dans le district du VAR, remerciements pour ton arbitrage au sein de notre District.

ROSSINI Jade : rapport de match concernant le forfait d'une équipe, lors de son match CHARVIEUX CHAVAGNEUX – VAREZE FC, pris note, concerne la commission des règlements.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 30 AVRIL 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, GIROUD GARAMPON, MONTMAYEU

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.**



2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

CONVOICATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 14 Mai à 18H30
Mr BEN EL HADJ SALEM Zyed, Mr SAINT FORT Robert et Mr URBAIN Cedric.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

, Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 30 AVRIL 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr **DEMANDE DE DELEGUES**



Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club.**

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

SAMEDI 27 AVRIL 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D2 Poule C	LCA FOOT 38	REVENTIN	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs

DIMANCHE 28 AVRIL 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	VOREPPE	VAREZE	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	VALONDRAS	RIVES	CICERON Fabien	Frais au Club de Valondras
D3 Poule D	O VILLEFONTAINE	MOS 3 R 3	COTTIER Raphael	Frais au club de MOS
D3 Poule D	COLLINES	VAREZE 2	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation

SAMEDI 04 MAI 2019



Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	LA MURETTE	AJA VILLENEUVE	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
U19 D1	RIVES	LA MURETTE	BOUZIT Nassim	Frais aux 2 Clubs
U17 D1	ISLE D ABEAU	BOURGOIN FC 2	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
U17 D1	VALLEE DE GRESSE	LA MURETTE	BALDINO Cataldo	Frais au Club de Vallée de Gresse
U17 D2 Poule C	LCA FOOT 38	O VILLEFONTAINE	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
U17 D3 Poule A	GONCELIN	MANIVAL 3	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Manival
U15 D1	FC2A	DOMARIN	MORE Claude	Frais au Club de Domarin
U15 D3 Poule D	VOREPPE	VINAY	NAVARRO Sébastien	Frais au Club de Vinay

DIMANCHE 05 MAI 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	COTE SAINT ANDRE 2	SAINT MARTIN D'HERES	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	BOURGOIN ASP	ESTRABLIN	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	GIERES 3	CROLLES 2	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	PAYS D ALLEVARD	SAINT MARTIN D' URIAGE	DUTCKOWSKI Yohan	Frais au Club de Saint Martin d'Uriage
D4 Poule A	CHAMPAGNIER	SAINT GEORGES DE COMMIERS	DURAND Nicolas	Frais au Club de Saint Georges de Commiers
D6 Poule D	TURC VERPILLIERE 2	FARAMANS 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club de Faramans
Féminine D1	VEZERONCE	VOIRON MOIRANS	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs



Mercredi 08 Mai 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe U17 Michelet	SEYSSINET	BOURGOIN FC 2	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Michelet	ISLE D ABEAU	LA MURETTE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Repé- chage	ECBF	EYBENS 3	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs
Coupe U17 Repé- chage	DOMARIN 2	ECHIROLLES 2	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Dubois	CROLLES	FC2A	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Dubois	ECHIROLLES 2 Ou BALMES NORD ISERE	DEUX ROCHERS	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Repé- chage	COMMELLE	SAINT MAURICE L EXIL 2	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
Coupe U15 Repé- chage	RACHAIS	BOURGOIN 3 Ou VALLEE DE GRESSE	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 30 AVRIL 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GARBI, MONTMAYEUR

COURRIER

Note aux clubs de DOMARIN et LA TOUR ST CLAIR : La commission prend note avec satisfaction de la réorganisation de la rencontre U13 qui doit opposer vos deux clubs.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F. La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 434 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 435 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Ascol; Bizones; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 30 / 04 / 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : ST JOSEPH DE RIVIERE, CLAIX, FONTAINE, GRESIVAUDAN, ARTAS CHARANTONNAY, VALLEE BLEUE, EG 2F, NIVOLAS, SUD ISERE, VILLEFONTAINE, ST CASSIEN, NORD DAUPHINE, VEZE-RONCE HUERT

COURRIER : VALMONTAISE : Réponse faite par la commission des règlements

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine

Et non la sportive



LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 20 JUIN (dans le cadre de la plénière)

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général.

COMMISSION PLENIERE

La commission plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h 15, au District. **Présence obligatoire**

COMMISSION FEMININES ELARGIE

Prochaine réunion le 13 mai au District à 19 H

COUPE DE L'AMITIE / ISERE A 8

½ finale le 12 mai

Tirage le 3 mai à 19 h au District

COUPE U18 F

½ Finale le 11 Mai à VOIRON

Tirage le 3 mai à 19 h au District

Le Président J. Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 30 AVRIL 2019

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

200. Ville de Grenoble : noté (terrains, projet sport et handicap).

201. Fontaine les Iles : noté (match J16).

202. ASPTT 3 : noté (FM).

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - Rappel

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

MEDAILLES DE DISTRICT

Pour récompenser un membre bénévole de votre club : lien sur le site du District : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>,

NOTE A TOUS LES CLUBS - Rappels

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir **impérativement « match non joué »**. Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer leurs matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – 1/2 Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 06/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.



COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – 1/2 Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF2. Deux Rochers 1 – USVO Grenoble.

Lundi 13/05/2019.

COUPE DE L'ISERE, REPECHAGE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

SAINT-MARTIN D'HERES – VALLEE DE LA GRESSE.

Vendredi 17/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

BELLEDONNE – CEA 2 Grenoble ou GSE.

Vendredi 17/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

DEUX ROCHERS 1 ou USVO GRENOBLE – VILLENEUVE.

Vendredi 24/05/2019, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE DE L'ISERE RENE LAFFOND, REPECHAGE ENTREPRISE A 11 – Finale

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AIR LIQUIDE – CD VARCES.

Vendredi 24/05/2019, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J16. CD Varcès – ASPTT 2 ST.

Lundi 06/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J16. Belledonne – Air Liquide.

Lundi 06/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J16. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.

Lundi 06/05/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

Exempt (06/05/2019) : ASPTT 3 Sifac.

RJ16. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 13/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 13/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempts (13/05/2019) : ASPTT 1 La Poste, ASPTT 3 Sifac, Belledonne, CD Varcès et CEA 1 ST.

J17. CEA 1 ST – ASPTT 2 ST.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J17. GSE – CD Varcès.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J17. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.

Lundi 20/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.



J17. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 20/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (20/05/2019) : CEA 2 Grenoble.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Mercredi 22/05/2019, 20h00. André Argouges, Grenoble.

RJ15. GSE – Air Liquide.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J18. CD Varcès – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 27/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J18. ASPTT 1 La Poste – Belledonne.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J18. CEA 2 Grenoble – CEA 1 ST.

Lundi 27/05/2019, 20h15. Jean Julien, Sassenage.

Exempt (27/05/2019) : ASPTT 2 ST.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 03/06/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage. **CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1**

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard

Dirigeants vous contacter pour jouer match en retard (semaine du 13-16/05/2019), et informer la CFE.

Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au 09/05/2019

J16. USVO Grenoble – St-Martin d'Uriage.

J16. St-Martin d'Hères – Jarrie-Champ 1.

J16. Eybens – Deux Rochers 1.

J16. Villeneuve – Deux Rochers 2.

Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au 23/05/2019

J17. Deux Rochers 2 – St-Martin d'Hères.

J17. Deux Rochers 1 – USVO Grenoble.

J17. Métropolitains 1 – Eybens.

J17. St-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ 1.

J18. USVO Grenoble – Eybens.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au 30/05/2019

J18. Villeneuve – St-Martin d'Uriage.

J18. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

J18. St-Martin d'Hères – Métropolitains 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard

Dirigeants vous contacter pour jouer match en retard (semaine du 13-16/05/2019), et informer la CFE.

L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 435

JEUDI 2 MAI 2019

J16. Touvet-Terrasse 2 – Vallée de la Gresse.
Lundi 06/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J16. Fontaine Les Iles – Umicore.

Lundi 06/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au
09/05/2019**

J16. Fasson – St-Paul-de-Varces.

J16. Virieu – Touvet-Terrasse1.

J16. Exempt : Jarrie-Champ 2.

J17. Umicore – Touvet-Terrasse2.

Lundi 20/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 20/05/2019 au
23/05/2019**

J17. Touvet-Terrasse1– Jarrie-Champ 2.

J17. Virieu – Fontaine Les Iles.

J17. St-Paul-de-Varces – Vallée de la Gresse.

J17. Exempt : Fasson.

J18. Umicore – Virieu.

Lundi 27/05/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 27/05/2019 au
30/05/2019**

J18. Touvet-Terrasse 2 – Touvet-Terrasse 1.

J18. Fontaine Les Iles – St-Paul-de-Varces.

J18. Fasson – Jarrie-Champ 2.

J18. Exempt : Vallée de la Gresse.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 30 AVRIL 2019

Présents (e) : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe :

06-99-88-64-01

Courrier :

FC Crolles Bernin : Lu et noté.

INFOS :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT AURA LIEU

LE VENDREDI 21 JUIN 2019.



La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

rencontres aux délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

18° Journée :

Futsal des géants / Vie et partage : Le jeudi 02/05/19 à 20h30 (Gymnase des Saules, Grenoble).

Pays Voironnais 2 / Arbre de Vie : Le Jeudi 02/05/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

17° Journée :

Pays Voironnais 3 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 05/05/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

18° Journée :

Nuxerete 2 / Pays Voironnais 3 : Le Samedi 18/05/19 à 20h00 (Gymnase Chales de Gaulle, Noyarey).

Crolles Fc 3 / OND 1 : Le Samedi 18/05/19 à 19h30 (Gymnase La Marelle, Crolles).

Exempt / Virieu 2.

Exempt / FO Rivois.

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

Informations diverses :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 30 AVRIL 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, BONO, ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, VITTONI

Absent excusé : MM. PINEAU

COURRIERS

F C VALLEE DE GRESSE : La Commission des Règlements a pris connaissance de votre mail du 29 AVRIL concernant la rencontre

U15 - ¼ DE FINALE DE LA COUPE REPECHAGE.

Le dossier sera traité à la réception de la feuille de match, non reçue ce jour.....

Réception pour le 7 mai, délai de rigueur.

CLUB EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat (1^{ère} journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

jour-née	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
18	13 avril	EDUCATEUR NON DIPLÔME	435 du 30 avril	moins 1 point et 50 €
19	28 avril	EDUCATEUR NON DIPLÔME	435 du 30 avril	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N° 97 : GROUPEMENT SUD DAUPHINE 2 / CHIRENS 1 – U17 – D3 – POULE E– MATCH DU 27/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **CHIRENS** pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1ère partie :

Considérant ce qui suit :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de GROUPEMENT SUD DAUPHINE évoluant en U17, D1. Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 9 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 99 : ASCOL FOOT 38 / LA BATIE MONTGASCON – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 28/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ASCOL F 38 pour la dire recevable : (joueurs mutés).

Considérant ce qui suit :

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 5 joueurs du club de BATIE-MONTGASCON possèdent une licence avec cachet mutation.

Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1^{er} mars 2018 :

« Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3ème année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019. »

Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de ASCOL FOOT 38 (trois (3) points, 1 but).

Le club de ASCOL FOOT 38 est crédité des frais de dossier.

Le club de LA BATIE MONTGASCON est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°100 : EYBENS 2 / CROLLES 1 – U17 – D1 – MATCH DU 27/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **CROLLES** pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Considérant ce qui suit :

1^{ère} partie :

- Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club d'**EYBENS** évoluant en U17, R2, POULE C. Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- 1 joueur à 14 matchs, 1 joueur à 15 matchs, 1 joueur à 10 matchs

2^{ème} partie :

- Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'**EYBENS**. Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- La dernière rencontre officielle contre NIVOLET a eu lieu le 07/04/2019.
- Sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 101 : FARAMANS 2 / F.C. COLLINES 2 – SENIORS – D6 – POULE D– MATCH DU 28/04/2019

La commission a pris connaissance du rapport du club de **COLLINES** relatant les circonstances de l'arrêt de la rencontre par l'arbitre officiel de la rencontre suivante prévue à 15 heures.

Considérant ce qui suit :

- Le courrier du club de Collines
- Le rapport de M. l'arbitre officiel de la rencontre suivante.
- La rencontre était prévue en lever de rideau à 13 h 00.

- Le terrain n'était pas tracé à l'heure du coup d'envoi
- Le coup d'envoi a été donné avec 45 minutes de retard et ne pouvait aller à son terme.

Par ces motifs, la commission de règlements donne match perdu par pénalité au club de FARAMANS pour en reporter le bénéfice au club de F.C. COLLINES.

FARAMANS (moins un (-1) point, zéro (0) but)

F.C. COLLINES 2 (trois (3) points, un (1) but)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°102 : SEYSSINET AC2 / F.C.2.A. 1 – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 14/04/2019.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 21^{ème} minute.
- L'équipe de FC2A s'est trouvée à moins de 8 joueurs.
- L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (8 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de F.C.2.A. pour en reporter le bénéfice à l'équipe de SEYSSINET AC 2.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 2 / 0

F.C.2.A. (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

SEYSSINET AC2 : 3 (trois) points, deux (2) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 103 : CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2 / VAREZE 1 – U15- D 2 POULE D –match du 27/04/19

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant ce qui suit :

- Le courrier de l'arbitre officielle de la rencontre
- La feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe de CHARVIEU-CHAVAGNEUX à l'heure du coup d'envoi (7 joueurs)
- L'article 159 – **Nombre minimum de joueurs** des R.G. de la F.F.F.

« Un match de football à 11 ne peut seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas. »

Pour ce motif, la commission des règlements donne match perdu par pénalité au Club de CHARVIEU-CHAVAGNEUX pour en reporter le bénéfice au club de VAREZE.

CHARVIEU-CHAVAGNEUX : (moins un (1) point, zéro (0) but)

VAREZE : (trois (3) points, trois (3) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 104 : MANIVAL 3 / EYBENS – U17 – D3 – POULE C – MATCH DU 27/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MANIVAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

Considérant ce qui suit :

1^{ère} partie :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club d'EYBENS évoluant en R2 et U17- D1- POULE C.
- Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- 1 joueur à 15 matchs, 1 joueur à 9 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

2^{ème} partie :

- Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de EYBENS-U17-R2
- Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
- La dernière rencontre officielle contre NIVOLET a eu lieu le 07/04/2019.
- Sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°105 : PONTCHARRA / RUY MONTCEAU – SENIORS – COUPE FABRICE MARCHIOL -1 /4 de FINALE – MATCH DU 21/04/2019.

La commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de RUY-MONTCEAU, pour la dire recevable (joueur suspendu).

Considérant ce qui suit :

- La décision en date du 10/04/2019, la Commission de Discipline a suspendu un de leur joueur de 1 match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 15/04/2019.
- Ce joueur figure sur la feuille de match
- Ce joueur devait purger sa suspension le 21/04/2019.
- En application de l'art. 226.8 des R.G.de la F.F.F. : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».
 - Article - 150 Suspension des R.G de la F.F.F.

« Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel. Il en est de même pour les matchs amicaux s'il s'agit d'une suspension à temps au moins égale à six mois. Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...).

La suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- ✓ être inscrite sur la feuille de match ;
- ✓ prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit.
- ✓ prendre place sur le banc de touche ;
- ✓ pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ;
- ✓ être présent dans le vestiaire des officiels.
- ✓ effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter, devant les instances ;

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de PONTCHARRA pour en reporter le bénéfice au club de RUY-MONTCEAU.

Inflige une amende de 107€ au club de PONTCHARRA pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

PV N° 435 **JEUDI 2 MAI 2019**

Inflige une suspension de 1(un) match ferme à leur joueur à compter du lundi 6/05/2019.

RUY-MONTCEAU qualifié pour le tour suivant.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 48 heures, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 01/04/2019



Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.

524603 UO PORTUGAL

533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

536260 CHARVIEU FC (sous réserve d'encaissement)

TRESORERIE LIGUE

En application de l'art. 47 des R.G. l'AURAFoot (relevé 03), le club suivants se voient retirer 4 points.

520296	ABBAYE GRENOBLE
533686	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
553399	ASSOCIATION SPORTIVE DE CREMIEU
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN
615032	LES METROPOLITAINS

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

SECRETAIRE

BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 30 AVRIL 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi C. Maugiron / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U13

Challenge Festival Isère :

Le plateau organisé par RO-CLAIX se déroulera à saint Just de Claix.

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88



U17

D2 Poule C : Villefontaine est forfait général suite à trois Forfaits lors des journées ci-dessous

Journée 8 du 20/04 Villefontaine / Reventin

Journée 10 du 06/04 St Maurice Exil / Villefontaine

Journée 11 Villefontaine / Artas Charantonnay

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

D1 : Forfait Général de Crolles

D2 Poule A : Suite à la décision de la commission de discipline de deux matchs de suspension de terrain merci de nous communiquer les lieux des deux rencontres ci-dessous - Journée 20 du 04/05 Grésivaudan / St Martin d'Hères

- Journée 22 du 25/05 Grésivaudan / Echirolles

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Division 2 Poule A : Gières 2 / FC Tour St Clair 3 se jouera le 12/05/19 à 15h00.

D4 : Poule D : Forfait général COTE SAINT ANDRE 3

D5 : Poule D : Forfait général DOLOMIEU 3

VETERANS

Nous rappelons que tous les ½ Finales de coupe de l'Isère doivent impérativement se jouer le 10 Mai 2019.

La parution des horaires et lieux des finales seront faites après les demi-finales du 10 Mai 2019 et seront communiqués dès le mardi 14 Mai 2019.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

L. Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 10 mai 2019 au dimanche 12 mai 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mai 2019

Match seniors Féminin R2

GF38 3/CS AYZE à 19h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Match U13 D3

AJAT VILLENEUVE 3/USVO 3 à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 FC2A 2 à 10h30

Plateau U10 FC2A à 10h30

Match U17 D3

FC2A 2/US JARRIE CHAMP à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 11 mai 2019

Match U13 D4

ASIEG/US ABBAYE 2 à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 10h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 AS BAJATIERE à 10h30

Plateau U11 AS BAJATIERE à 13h30

Match U13 D4

AS BAJATIERE/FC ST MARTIN D'HERES 6 à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 FC2A à 10h30

Match U13 D4

FC2A 3/FC ECHIROLLES 5 à 13h30

Match U13 D4

FC2A 2/AMC POISAT à 13h30

Match U13 D4

FC2A 2/VA FORMAFOOT BIEVRE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10/U11 Filles GF38 à 10h30

Plateau U11 Filles GF38 à 10h30

Match U15 D2

ASIEG/USVO à 14h00

Match U17 D3

ASIEG/US GIERES à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 US ABBAYE à 13h30

Match U15 D2

US ABBAYE/AC SEYSSINET à 15h00



STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 11 mai 2019

Plateau U10 GF38 2 à 10h30

Plateau U10 GF38 à 10h30

Match U13 D4

GF38 4/OC EYBENS 7 à 13h30

Match U13 D2

GF38 3/FC SUD ISERE à 13h30

dimanche 12 mai 2019

Match U19 R2

GF38 2/L'ETRAT LA TOUR à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 11 mai 2019

Plateau U11 USVO à 10h30

Match U15 D3 SVO 2/US SASSENAGE 2 à 14h00

Match U17 D2

USVO/FC SEYSSINS à 16h00

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 30 AVRIL 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS

(CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

RETOUR SUR LA FORMATION MODULAIRE U9 POUR MINEURS

Les mardi 23 et mercredi 24 Avril 2019, la Commission Technique du District avait décentralisé au centre de l'AFRAT à Autrans une formation modulaire U9 réservée aux mineurs.

Au total 12 stagiaires venus de 7 clubs différents ont participé à ces 2 jours de formation consacrés à l'encadrement d'un groupe U8/U9. Les séances sur le terrain leur ont permis d'acquérir certaines bases de travail au niveau de l'organisation et l'animation ; ils ont pu également échanger autour de leurs expériences de club lors des travaux de groupes effectués en salle tout au long de ces 2 journées.

Félicitations à l'ensemble du groupe pour son investissement et bonne continuation à eux dans leurs parcours de jeunes éducateurs.

Un grand merci au club du FC 4 Montagnes pour le prêt de ses installations et aux membres de la

Commission Technique Elargie (PLANCHE Karl & SAURAT Franck) pour leur implication totale sur ce stage.



RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT INTER-DISTRICTS U14F/U13F

Suite à plusieurs journées de stage de perfectionnement organisées par la Commission Technique du District, 10 joueuses (provenant de 9 clubs différents) ont représenté le District de l'Isère sur un rassemblement Inter-Districts du 18 au 20 Avril 2019 à Hauteville-Lompnès (01).

Sur ces 3 jours de stage, les filles ont effectué 3 matchs avec des résultats plutôt mitigés (Défaites 2-0 contre la Haute-Savoie et 3-1 contre l'Ain, match nul 0-0 contre la Drôme-Ardèche).

Elles ont également été sensibilisées sur les bienfaits des étirements et l'importance d'un état d'esprit irréprochable (vie en collectivité sur et en dehors du terrain – respect- investissement de chacune des joueuses) lorsque l'on fait partie du Projet de Performance Fédérale sur des stages départementaux ou régionaux.

Le prochain stage de perfectionnement U12F/U15F se tiendra à la fin du mois d'Août (les joueuses seront convoquées prochainement par l'intermédiaire de leur club).

Un grand merci à Astrid pour l'encadrement du stage et son investissement sur ces 3 jours.

Encadrement :

HUGONNARD-ROCHE Jérémy – CTD Développement et Animation des Pratiques (Responsable de la Sélection)

BAULE Astrid – Membre de la Commission Technique Elargie



Journée Nationale U7/U9 LE 25 MAI 2019 Répartition des clubs

Les fiches d'inscription sont sur le site rubrique « pratiques »

« foot d'animation »

U6/U7	
Charvieu Chavagneux	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Commelle	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Jarrie	Toutes les équipes du secteur La Mûre (34) + GF38 (7), FC2A (5), 4 Montagnes (1), Echirolles (7), Abbaye (2), Villeneuve (4), Poisat (5), Fontaine (3), USVO (4)
Rachais	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (44) + St Martin d'Hères (7), Surieux (4), Eybens (8), Bajatière (2), Mistral (4), UOP (2)
Moirans	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (5 équipes) ; 2 Rochers (5) ; Sassenage (6), Seyssins (4), Seyssinet (6), ASIEG (2)

U8/U9	
Vallée du Guiers	Toutes les équipes de Basse Isère (sauf Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Faramans	Toutes les équipes de Bièvre Valloire (+ Unifoot, Nivolas, FC Bourgoin Jallieu, Isle d'Abeau)
Seyssinet	Toutes les équipes du secteur La Mûre (42) + GF38 (12), FC2A (7), Abbaye (3), Echirolles (11), Seyssinet (7), USVO (5), 4 Montagnes (2), Fontaine (2)
Manival	Toutes les équipes du secteur Pontcharra (52) + Eybens (8), St Martin d'Hères (8), UOP (1), Villeneuve (4), Poisat (3), Mistral (5), Bajatière (2), Surieux (5)
St Marcellin	Toutes les équipes des secteurs St Marcellin et Voiron + Voreppe (4), 2 Rochers (10), Sassenage (7), ASIEG (3)

INTERCLUBS U6 à U9

Samedi 11 Mai 2019

Répartition des clubs

Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
DOLOMIEU	LE BOUCHAGE	BOURGOIN JALLIEU	MEYRIE	
VEZERONCE	CHARVIEU	LAUZES	ASP BOURGOIN	
VALLEE DU GUIERS	ST GEOIRE EN VAL-DAINE	NIVOLAS	RUY MONTCEAU	BALMES N.I.
ISLE D'ABEAU	ACFC	VALLEE HIEN	TIGNIEU	VALLEE BLEUE
DOMARIN	ENT. FOOT ETANGS	CASSOLARD PASSAGEOIS	SEREZIN DE LA TOUR	
VALONDRAS	CHABONS	ASCOL	CORBELIN	
ST ANDRE LE GAZ	OYEU	BATIE MONTGASCON	FCTC	
CESSIEU	CREYS MORESTEL	BOURBRE	ROCHETOIRIN	
UNIFOOT	OL.NORD DAUPHINE	ECBF	ESTRABLIN	
CVL 38	REVENTIN V.	OL. VILLEFONTAINE	ST MAURICE EXIL	E2S
VAREZE	FARAMANS	FORMAFOOT B.V	CHEYSSIEU	THODURE
LA COTE ST ANDRE	MOS 3R	COLLINES	BEAUVOIR	COMMELLE
BREZINS	BEAUREPAIRE	IZEAUX	LIERS	
LA BATIE DIVISIN	CHIRENS	ST JOSEPH DE RIVIERE	LCA FOOT 38	
RIVES	ST HILAIRE DE LA COTE	BEAUCROISSANT	2 ROCHERS	
CHATTE	ST SIMEON BRESSIEUX	VERSAU	RO-CLAIX	
VINAY	ST HILAIRE ROSIER	VOIRON MOIRANS	ST QUENTIN	
VOUREY	VOREPPE	ST MARCELLIN	CROSSEY	
TULLINS	LA MURETTE	MOIRANS	SASSENAGE	
ST CASSIEN	LA SURE	SEYSSINS		

ECHIROLLES	ST HILAIRE TOUVET	SUD ISERE	ST PAUL DE VARCES	
GF38	CROLLES	ST GEORGES COMMIIERS		
CLAIX	LE VERSOUD	MISTRAL	FC2A	
PONT DE CLAIX	MARTINEROIS	POISAT	4 MONTAGNES	
SEYSSINET	BOURG D'OISANS	MANIVAL	UOP	
JARRIE CHAMP	ECHIROLLES SURIEUX	AS GRESIVAUDAN		
VALLEE DE LA GRESSE	GIERES	FONTAINE	VALMONTOISE	
ASIEG	PIERRE CHATEL	DOMENE	ABBAYE	
EYBENS	ST MARTIN D'URIAGE	NOTRE DAME MESSAGE	BAJATIERE	
TENCIN/GONCELIN	VILLENEUVE	FROGES	TOUVET TERRASSE	CHAMPAGNEUX
USVO	MONESTIER	PAYS ALLEVARD	BELLEDONNE GRES.	

DETECTION U13

Liste des joueurs retenus
pour le prochain rassemblement départemental :

MERCREDI 22 MAI 2019,
Rdv 13H45 au stade Le Mollard,
Route du Rivier 38140 APPRIEU.

NOM	PRENOM	CLUB
PATRIA	Erwan	Grenoble F.38
POURCHIER	Esteban	Grenoble F.38
MEDROUB	Abdel Heidi	Grenoble F.38
ALLEGRET	Manny	Grenoble F.38
BEN AICHA	Najmi	Grenoble F.38
SAHIN	Adnan Can	Grenoble F.38
HALLAK	Rayan	Es Manival
RANDRIANASOLO	Mandresy	Fc Varese
CHAUVIN	Calvin	Fc Bourgoin J.
KINKELA	Emmanuel	Oc Eybens
MPLUTU	Prince	Seyssins
LACOTTE	Mathis	Isle d'Abeau
RICHARD	Mathisse	Ac Seyssinet
MAKENDELUA	Emmanuel	Ac Seyssinet
YANSANE	Jallaldine	Ac Seyssinet

GULTEKIN	Eren	Fc Mistral
GONCALVES	Diego	Es Rachais
NKWENTI	Randy Fru	Es Rachais
BARRALMARTIN	Noe	Fc Bourgoin J.
SCORDO	Yohan	Fc Bourgoin J.
LEVRAT	Mathis	Fc Bourgoin J.
COSTEPLANE	Bastien	Fc Bourgoin J.
DUHEM	Mathéo	Fc Bourgoin J.
BROIZAT	Yanis	OND
CALTAGIRONE	Eros	Grenoble F.38
FRAISSE	Noah	Grenoble F.38
CHALJUB CHAR	Jules	Grenoble F.38
JUHEL	Lino	Us La Murette
GASTALDIN	Calvin	Us La Murette
GLENAT	Alexis	Us La Murette
SAMUELBUKA	Lekila	Isle d'Abeau
BOBAN	Lorenzo	Tour St Clair
BELKHEIR	Chaouki	Seyssins
ELARIEK	Fares	USVO
ALI	Saidine	USVO

Pour Information : les 12 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 24 au 26 avril à Voiron.

DETECTION U14
 Prochain Rassemblement le
MERCREDI 5 JUIN 2019,
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est
à Coublevie

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 435

JEUDI 2 MAI 2019

GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

Pour Information : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.

Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			